

droits de la nation. Depuis qu'un titre parlementaire est le seul fondement de la royauté, les conventions n'ont pas été violées. Tout Anglais a paisiblement joui d'une sûreté entière pour sa personne, de l'avantage de n'être taxé que de son aveu, droit d'être jugé par ses pairs en matière criminelle, et dans tous les cas par les termes précis de la loi; de la liberté de professer le culte qui lui convenait le mieux, de tous les privilèges compatibles avec la tranquillité d'une société bien ordonnée. Ces grandes prérogatives ont même été étendues à l'étranger qui se fixerait dans l'empire britannique, à celui que sa curiosité ou ses affaires y amèneraient.

Le gouvernement, placé entre la monarchie absolue, qui est une tyrannie; la démocratie, qui penche à l'anarchie, et l'aristocratie, qui, flottant de l'une à l'autre, tombe dans les écueils de toutes les deux: le gouvernement mixte des Anglais, saisissant les avantages de ces trois pouvoirs, qui s'observent, se tempèrent, s'entr'aident et se répriment, va de lui-même au bien national. Par leur action, par leur réaction ses différens ressorts forment un équilibre d'où naît la liberté. Cette constitution qui, sans exemple dans l'antiquité, devrait servir de modèle à tous les peuples auxquels leur position géographique la permettrait, durera longtemps, parce qu'à son origine, ouvrage des troubles, des mœurs et des opinions passagères, elle est devenue celui de la raison et de l'expérience.

La première singularité heureuse de la Grande-Bretagne est d'avoir un roi. La plupart des états républicains connus dans l'histoire avaient anciennement des chefs annuels. Ce changement continu de magistrats était une source inépuisable d'intrigues et de désordres; il entretenait les esprits dans une convulsion continuelle. En créant un très-grand citoyen, l'Angleterre a empêché qu'il ne s'en élevât plusieurs. Par ce trait de sagesse on a prévenu les dissensions qui, dans toutes les associations populaires, ont amené la ruine de la liberté, et ôté la jouissance réelle de ce premier des biens avant qu'il eût été perdu.

L'autorité royale n'est pas seulement à vie, elle est encore héréditaire. Rien, au premier coup-d'œil, n'est si avantageux pour une nation que le droit d'élire ses maîtres. On croit voir dans cette brillante prérogative un germe inépuisable de talens et de vertus. Il en serait en effet ainsi, si la couronne devait tomber sur le citoyen le plus digne de la porter; mais c'est une chimère démentie par les expériences de tous les peuples et de tous les âges. Un trône a toujours paru à l'ambition d'un trop grand prix pour être l'apanage du seul mérite. Ceux qui y aspiraient ont eu constamment recours à l'intrigue, à la corruption, à la force. Leur rivalité a allumé à chaque vacance une guerre civile, le plus grand des fléaux politiques; et celui qui a obtenu la préférence sur ses concurrens n'a été durant le cours de son règne que le tyran

des peuples ou l'esclave de ceux auxquels il devait son élévation. On doit donc louer les Bretons d'avoir écarté loin d'eux ces calamités en fixant les rênes du gouvernement dans une famille qui avait mérité ou obtenu leur confiance.

Il convenait d'assurer au chef de l'état un revenu suffisant pour soutenir la dignité de son rang. Aussi, à son avènement au trône, lui accordait-on pour sa vie entière un subside annuel digne d'un grand roi, et digne d'une nation riche. Mais cette concession ne doit être faite qu'après un examen rigoureux des affaires publiques, qu'après que les abus qui avaient pu s'introduire sous le règne précédent ont été réformés, qu'après que la constitution a été ramenée à ses vrais principes. Par cet arrangement l'Angleterre est arrivée à un avantage que tous les gouvernemens libres avaient cherché à se procurer, c'est-à-dire à une réformation périodique.

Le genre d'autorité qu'il fallait assigner au monarque pour le bien des peuples n'était pas si facile à régler. Toutes les histoires attestent que partout où le pouvoir exécutif a été partagé, des jalousies, des haines interminables ont agité les esprits, et qu'une lutte sanglante a toujours abouti à la ruine des lois, à l'établissement du plus fort. Cette considération déterminait les Anglais à conférer au roi seul cette espèce de puissance, qui n'est rien lorsqu'elle est divisée, parce qu'il n'y a plus alors ni cet accord, ni ce secret, ni cette cé-

lérité qui peuvent seuls lui donner de l'énergie.

De cette grande prérogative suit nécessairement la disposition des forces de la république. L'abus en eût été difficile dans les siècles où on n'assemblait que rarement et pour quelques mois des milices qui n'avaient pas le temps de perdre l'attachement qu'elles devaient à leur patrie. Mais, depuis que tous les princes de l'Europe ont contracté la ruineuse habitude d'avoir sur pied, même en temps de paix, des troupes mercenaires, et que la sûreté de la Grande-Bretagne a exigé qu'elle se conformât à ce funeste usage, le danger est devenu plus grand, et il a fallu multiplier les précautions. Il n'y a que la nation qui puisse assembler des armées; elle ne les forme jamais que pour un an, et les impôts établis pour les soudoyer ne doivent avoir que la même durée. De sorte que, si ce moyen de défense, que les circonstances ont fait juger nécessaires, menaçait la liberté, il ne faudrait jamais attendre long-temps pour mettre fin aux inquiétudes.

Un plus grand appui encore pour la liberté anglaise, c'est le partage du pouvoir législatif. Partout où le monarque n'a besoin que de sa volonté pour établir des lois, que de sa volonté pour les abolir, il n'y a point de gouvernement; le prince est despote, et le peuple esclave. Divisez la puissance législative, et une constitution bien ordonnée ne s'altérera que rarement et pour peu de temps. Dans la crainte d'être soupçonnée d'igno-

rance et de corruption, aucune des parties ne se permettra des ouvertures dangereuses; et si quelqu'une l'osait, elle s'avilirait sans utilité. Dans cet ordre de choses le plus grand inconvénient qui puisse arriver, c'est qu'une bonne loi soit rejetée ou qu'elle ne soit pas adoptée aussitôt que le plus grand bien l'aurait exigé.

La portion du pouvoir législatif qu'a recouvrée le peuple lui est assurée par la disposition qu'il a exclusivement des taxes. Tout état a des besoins habituels, il a des besoins extraordinaires. On ne saurait pourvoir aux uns et aux autres autrement que par des impôts; et dans la Grande-Bretagne le monarque n'en peut exiger aucun. Son rôle se réduit à s'adresser aux communes, qui ordonnent ce qu'elles jugent le plus convenable à l'intérêt national; et qui, après avoir réglé les tributs, se font rendre compte de l'emploi qui en a été fait.

Ce n'est pas la multitude qui exerce les prérogatives inappréciables que son courage et sa persévérance lui ont procurées. Cet ordre de choses, qui peut convenir à de faibles associations, aurait tout bouleversé nécessairement dans un grand état. Des agens choisis par le peuple même, et dont le sort est lié au sien, réfléchissent, parlent et agissent pour lui. Cependant, comme il était possible que, par indolence, par faiblesse ou par corruption, ces représentans manquassent au plus auguste, au plus important des ministères, on a trouvé dans le droit d'élection le remède à un si

grand mal. Aussitôt que le temps de la commission expire, les électeurs se rassemblent. De nouveau ils accordent leur confiance à ceux qui s'en sont montrés dignes, et rejettent honteusement ceux qui l'ont trahie. Comme un pareil discernement n'est pas au-dessus des hommes du commun, parce qu'il porte sur des faits ordinairement fort simples, on coupe court à des désordres qui ne tiraient pas leur source des vices du gouvernement, mais des dispositions particulières de ceux qui en dirigeaient les opérations.

Cependant il pouvait résulter du partage de pouvoir entre le roi et le peuple une lutte continue, qui avec le temps aurait amené ou une république, ou la servitude. Pour prévenir cet inconvénient, on a établi un corps intermédiaire, qui doit également redouter les deux révolutions. C'est l'ordre de la noblesse, destiné à se jeter du côté qui pourrait devenir faible, et à maintenir toujours l'équilibre. La constitution, il est vrai, ne lui a pas donné le même degré d'autorité qu'aux communes: mais l'éclat d'une dignité héréditaire, l'avantage de siéger pour son propre compte et sans élection, quelques autres droits honorifiques remplacent, autant qu'il se pouvait, ce qui lui manque du côté des forces réelles.

Mais enfin, si malgré tant de précautions il arrivait qu'un monarque ambitieux et entreprenant voulût régner sans son parlement, ou le forcer de souscrire à ses volontés arbitraires, quelle

ressource resterait-il à la nation ? La résistance.

C'était sur un système d'obéissance passive, de droit divin, de pouvoir indestructible, que s'appuyait autrefois l'autorité royale. Ces absurdes et funestes préjugés avaient subjugué l'Europe entière, lorsqu'en 1688 les Anglais précipitèrent du trône un prince superstitieux, persécuteur et despote. Alors on comprit que les peuples n'appartenaient pas à leurs chefs ; alors la nécessité d'un gouvernement juste parmi les hommes passa pour incontestable ; alors furent posés les fondemens des sociétés ; alors le droit d'une défense légitime, ce dernier moyen des nations que l'on opprime, fut mis à l'abri de tout doute. A cette époque mémorable la doctrine de la résistance, qui n'avait été jusque-là qu'une voie de fait opposée à des voies de fait, fut avouée en Angleterre par la loi elle-même.

Mais comment rendre utile et fécond ce grand principe ? Un citoyen isolé, abandonné à sa force individuelle, osera-t-il jamais lutter contre la puissance toujours redoutable de ceux qui gouvernent ? Ne doit-il pas être nécessairement écrasé par leurs intrigues ou par leur violence ? Il en serait sans doute ainsi sans la liberté indéfinie de la presse. Par cet heureux expédient les actions des dépositaires de l'autorité deviennent publiques. On est rapidement instruit des vexations ou des outrages qu'ils se sont permis contre l'homme le plus obscur. Sa cause devient celle de tous ; et

les oppresseurs sont punis, ou les torts seulement réparés, selon la nature du délit ou la disposition des peuples. Ce que la nation a de savoir, de génie et d'éloquence prendrait un essor bien plus noble, bien plus véhément, si la liberté générale était menacée. Des écrits publics, répandus d'une extrémité de l'empire à l'autre, convaincraient les moins clairvoyans des vues ambitieuses d'un monarque entreprenant, et déconcerteraient infailliblement les mesures les plus profondément combinées de ses agens. Et ce grand succès, on l'obtiendrait sans exciter des troubles. A Athènes et à Rome les démagogues remuaient à leur gré une multitude crédule, et l'entretenaient dans des séditions sans cesse renaissantes. Les livres, dépouillés de cette voix, de ce geste, de cet appareil qui ont tant de force dans les tribunes, éclairent plus qu'ils n'échauffent. Le ressentiment qu'ils peuvent inspirer s'exhale dans la solitude du cabinet, et ne saurait se communiquer à un degré capable de troubler l'ordre. Ils occasionnent seulement des réclamations amères ; et le magistrat est averti assez à temps de la disposition des esprits pour calmer des inquiétudes dont tôt ou tard il serait ou pourrait être la victime.

De ces grandes combinaisons il est résulté que les intérêts les plus importans des peuples ont pu être publiquement discutés sans aucun danger. Les autres puissances croient avoir besoin de couvrir leurs opérations des voiles du mystère. Le

secret leur paraît essentiel à leur conservation ou à leur prospérité. Elles cherchent à dérober leur situation, leurs projets, leurs alliances à leurs ennemis, à leurs rivaux, à leurs amis même. La qualité d'impénétrables est la plus grande louange qu'on croie pouvoir y donner aux hommes d'état. En Angleterre, la marche intérieure, la marche extérieure du gouvernement sont à découvert. Tout y est exposé au grand jour. Qu'il est noble et sûr d'admettre l'univers à ses délibérations! qu'il est honnête et utile d'y admettre tous les citoyens! Jamais on n'a dit à l'Europe d'une manière plus énergique : *Nous ne vous craignons pas*. Jamais avec plus de confiance et de justice on n'a dit à sa nation : *Jugez-nous, et voyez si nous sommes de fidèles dépositaires de votre bonheur et de votre gloire*.

Cette publicité a fait jouir la Grande-Bretagne de l'avantage inappréciable de voir constamment à la tête des affaires des hommes capables de les bien conduire. Des intrigues obscures, des menées secrètes, la bassesse ou la flatterie élèvent ailleurs aux premiers emplois des courtisans sans esprit, sans expérience, sans application; et ils se soutiennent dans ces postes importants par les mêmes moyens qui les y ont élevés. La satisfaction du maître, l'appui des favoris leur suffisent. Si le peuple se permettait de murmurer trop ouvertement contre leurs prodigalités, leur despotisme ou leurs vexations, ces réclamations seraient traitées de révolte et sévèrement punies, comme

un attentat à l'autorité. La faveur du monarque ne conduit à rien en Angleterre. Il faut avoir montré de grands talens dans l'une des deux chambres pour oser prétendre à quelque chose. Est-on devenu membre de l'administration, c'est une nouvelle carrière à parcourir sous les attaques sans cesse renaissantes d'une forte opposition, sous les yeux d'une nation très - sévère et très - éclairée. Comment l'ineptie, ou même la médiocrité, se soutiendraient-elles contre ces combats de chaque jour? Les Anglais peuvent avoir eu à gémir des erreurs ou des passions de leurs ministres, quelquefois plus éloquens que judicieux, mais jamais à rougir de leur incapacité.

Ce tableau, tracé sans art, de la constitution britannique, doit avoir convaincu tous les bons esprits qu'il n'y en eut jamais d'aussi bien ordonnée sur le globe. Mais est-elle parfaite? Non, parce qu'il n'y a rien et qu'il ne peut rien y avoir de parfait dans le monde.

Le premier reproche qu'on fait à ce meilleur des gouvernemens, c'est d'avoir souffert que celui qu'on en constituait le chef conservât des domaines dans le continent. Ces possessions n'ont, il est vrai, entraîné jusqu'ici aucun inconvénient. Protégées par les lois de l'empire, éloignées des royaumes qui pourraient être tentés de les envahir, environnées de puissances qui, pour leur avantage, en doivent assurer la tranquillité, elles n'ont engagé l'Angleterre dans aucune guerre, elles n'ont

pas été onéreuses à ses finances ; elles lui ont même fourni dans l'occasion des troupes nombreuses et aguerries. Mais jamais le passé ne fut un garant sûr pour l'avenir. Les intérêts d'une contrée et les intérêts de l'autre contrée peuvent se croiser. On cherchera à intimider le maître de l'Angleterre en menaçant le maître d'Hanovre. Qui sait si le bien de la souveraineté précaire ne sera pas sacrifié au bien de la souveraineté héréditaire ? Qui sait si de généreux insulaires ne croiront pas de leur dignité d'épouser des querelles qui leur seront étrangères, et de les soutenir aux dépens de leurs trésors, de leur population et de leur commerce ? Dans cette incertitude, qu'aurait de mieux à faire la nation britannique que de dire à son roi : *Cesse d'être notre souverain, ou cesse d'être électeur ; abdique ces états que tu tiens de tes aïeux, si tu veux garder ceux que tu tiens de nous ?*

Un second reproche, c'est l'inégalité dans la représentation. Dans les règles d'une justice exacte, le nombre des députés au parlement aurait dû être originairement réglé sur la portion que chaque lieu supportait de charges publiques, parce que, généralement parlant, la valeur des propriétés est la mesure du patriotisme. Quelle qu'en soit la raison, il n'en fut pas ainsi. Les cités les plus renommées n'obtinrent aucune supériorité sur les bourgs les plus obscurs. Cette première faute a été aggravée par les révolutions du temps. Des villes opulentes formées par la navigation, par l'indus-

trie et par le commerce sont restées sans représentans ; et des hameaux réduits par des circonstances particulières à quelques cabanes ont conservé les leurs. On s'est vivement élevé contre ce désordre. Les plaintes ont été appuyées par des citoyens éloquens, mais sans aucun succès. Ceux auxquels il convenait de combattre la réforme proposée ont soutenu que la machine politique avait toujours bien marché, malgré cette imperfection, et qu'il était plus sage de l'y souffrir que de faire naître, en y touchant pour la corriger, l'envie d'y toucher encore et de l'altérer. Des sénateurs timides et trop aveuglément asservis à tout ce qu'ils trouvaient établi ont été arrêtés par cette crainte chimérique, imaginée par des intérêts privés. Leurs yeux s'ouvriront un jour ; et alors tombera, du moins en partie, cette corruption, le troisième des reproches qu'on fait au gouvernement anglais.

Lorsque l'élection des magistrats approchait à Rome, on voyait constamment les grands aux pieds de la multitude, dont la faveur seule pouvait les conduire au terme de leur ambition. Ce n'était qu'en flattant ses caprices qu'on obtenait le droit de lui commander ; ce n'était qu'en s'humiliant devant elle qu'on parvenait à s'élever au-dessus d'elle à chaque formation de parlement : c'est en Angleterre le même spectacle. Ceux qui aspirent à l'honneur de représenter leurs concitoyens dans les communes briguent publique-